

*si ce Bernois estoit catholique Il y auroit bien du service pour Luy Car J'ay ces Jours passez encore Congedie huict de Voz soldats."*

Zum Beschlusse empfiehlt sich [Franz] Zurlauben mitsamt seiner ganzen Kompagnie nochmals dem Wohlwollen Konrads III. Zurlauben. "J'ay donnē au Porteur quatre escus quarts"

1) Zurlauben war einer der Gesandten der VII kath. Orte, die sich 1623 nach Frankreich begaben.

---

Original, in franz. Sprache, mit Siegeln und Dorsualnotiz von gleicher Hand. AH 48, 131-132 - Blatt 132<sup>r</sup> leer

65

1702 März 8., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRÜLART, MARQUIS DE] PUISIEUX, AN AMMANN UND RAT VON STADT UND AMT ZUG, ZUG

AH 7/84

---

*"Si l'on examine a fond les motifs des Negotiations de Mr. Le Comte [Franz Ehrenreich] de T r a [u] t t m a n s d o r f f [des kaiserlichen Gesandten], l'on trouvera peu de raisons quj apuyent les Interests du ... Corps Helvetique dans la Conjuncture presente. Ce Ministre n'a fait aucune proposition quj ne soit captieuse et equivoque, et l'ētendue qu'il pretend donner aux Pais qui doivent estre gardés [u.a. die Waldstädte gemeint]<sup>1</sup> par les troupes de la nouvelle Levée qu'il demande, assure si peu l'establissement de ces troupes, que ie ne prévoy pas qu'il soit absolument de l'interest de la Patrie d'acquiescer a cette Levée, par la quelle les officiers croyant gouter du repos, et de la tranquillité dans leurs garnisons, peuvent se trouver errants avec leurs Compagnies, par les evenements de la guerre, et se pourroit il ... qu'en accordant cette levée a L'empereur [L e o p o l d I.], pour estre mise dans un pais si étendu, et Si éloigné de vos frontieres vous voulussiés exposer vos sujets a être actuellement aux mains contre les troupes du Roy [L u d w i g XIV.] vôtre allié? car enfin quelques Impressions que puissent faire parmi vous les discours d'une Infinité de personnes seduities par les offres imaginaires du Ministre de L'Impereur [!] vous ne scauriés juger qu'il en puisse être autrement, vos troupes se trouvant si éloignées de vos frontieres. Il y auroit une Infinité de raisons pour vous faire juger des dangers ou vous pouvés vous engager en accordant cette levée, et pour peu que vous vou-*

lussiés rappeler dans vostre Memoire, ce qu'on fait vos ancestres, vous auriés moins de goût pour tout aultre service etranger, et vous prefereries toujours celuy de France; quelque changement que vous y vouliés trouver aujourdhuy, vous ne scauriés desavoüer qu'il ne soit encore beaucoup meilleur que tous ceux des aütres Puissances. Vous devez juger que celuy du Roy est le plus solide, par le nombre des troupes de votre illustre Nation que sa Majesté entretient, puisqu'il est plus fort en temps de paix que celuy de toutes les autres Puissances ensemble en temps de guerre; mais sans vouloir m'arrêter a aucune reflexion sur cela, ie reviens a vos propres Interests pour vous faire connoitre les consequences dangereuses qui suivent la levée que L'Empereur demande, a quoy je satisfais par un Memoire separé<sup>2</sup> que ie jo[i]nts a cette lettre. Vous y verrez dans toutte son estendue le danger dans lequel peuvent vous jetter les projets de la Maison [Habsburg] D'Austriche. Il est impossible qu'en examinant la politique de la Cour de Vienne, vous ne puissiez pas decouvrir qu'elle sacrifie cette Neutralité, pour ne pas donner un Exemple aux Princes et etats de L'empire, dont elle craint les consequences, et le seul interest que vous avez que le repos de vostre voisinage soit maintenu, devoit estre une raison fondamentale pour vous obliger a ne point accorder cette lèvee sans être certain de la Neutralité. Ainsi ie me flate que vous y ferés attention; que vous n'oublierez pas qu'il y a des points particuliers dans vos alliances avec le Roy qui vous engagent a des témoignages d'amitié confederale, que vous ne devez a aucune autre Puissance, et s'il m'est permis de vous en représenter les avantages, disconvienerez vous ... que les seuls fruits de ces Alliances ne payent en une année, tout ce que vous avez eu du passé et tout ce que vous pouvés attendre de la Maison d'autriche, et la regularité de sa Majesté a s'acquitter exactement du payement de ces fruits, ne vous est elle pas un témoignage assuré de son amittié confederale envers vous. Je vous ay fait veoir par ma derniere la faiblesse de la Capitulation de ... Tra[uttmansdorff] et de la solde des troupes. Je vous envoie avec cette lettre un detail qui vous fera congnoistre la difference d'avec celle que le Roy paye aux troupes de vötre Nation qu'elle entretient: Je suis persuadé ... que les menaces de ... Trauttmansdorff ne doivent faire aucune Jmpression sur vos esprits; Le Roy a toujours tenu a vostre egard une conduite opposée, mais si ces menaces pouvoient quelque chose, il vous sera aisé de les disiper en vous rappelant les bontez de sa Majesté par une Jnfinité de ses bienfaits dans vos besoins, et les graces que vous en pouvez encore attendre aussy bien que du Roy d'Espagne [P h i l i p p V.] ne sont pas de si petite consequence,

qu'elles ne puissent remplacer a l'occasion le damage que L'effect des menaces de L'empereur pourroit vous faire, et vous avez eu tant de preuves, de la bienveillance de sa Majesté que vous ne devez pas doubter qu'elle ne continue a vous donner des marques dans les occasions qui se presenteront."

- 1) Nach dem Verständnis der eidg. Orte hätten damit spez. die Waldstädte gemeint sein sollen. Doch gab Trautmansdorff zu verstehen, dass er die zu werbenden Truppen in vier Abteilungen zu teilen gedenke, von denen die eine in die Waldstädte, die andere nach Freiburg, die dritte in Breisach und die vierte in Konstanz und Bregenz stationiert werden solle. Vgl. EA VI 2, 962 l (963 ganz am Schlusse von Pt. 1)
- 2) s. AH 48/65A

Kopie, in franz. Sprache - AH 48, 133-134

## 65 A

[1702 März 8.]

A

"MEMOIRE POUR JUSTIFIER LA DIFFERENCE DES AVANTAGES DU SERVICE DE FRANCE D'AVEC CELUY DE L'EMPEREUR [LEOPOLD I.]"

Gehört zu AH 48/65

"Solde de L'Empereur suivant la Capitulation[:]

90 hommes effectifs a raison de cinq escus monoye d'Empire re- viennent a 450 escus

24 hommes de gratification sur le mesme pied font 120 par mois 570

Et par année 6840

Cette somme Evaluée sur le pied de l'argent de Suisse a raison d'un quart de diminution par cent ne revient qu'à 5130

Moyennant la quelle somme le Capitaine est obligé d'entretenir deux officiers et de servir actuellement sans absence.

Solde de France suivant la Capitulation[:]

100 hommes effectifs a raison de 17 livres 8 sols, font 580 escus

13 hommes 1/2 de gratification sur le mesme pied 69 1/3 par mois 649 1/3

Et par année 7292

Cette somme fait monnoye courant en Suisse en deduisant 17 1/2 par cent reste 6015

Avec cette solde le Capitaine n'est obligé de servir qu'alternativement, c'est a dire qu'il ne sert qu'une année et peut rester chez luy l'autre, de sorte que supposé qu'il despençe